

**Rapport de l'organe de révision N° 700.3/1/20-16 (comptes du 1.1.2019 au 31.12.2019)
relatif au contrôle restreint au 31.12.2019 destiné au****Conseil d'administration de
l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentales (As-So) à
Lausanne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration de l'As-So alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et au concordat du 23 février 2011 sur la création et l'exploitation de l'As-So.

Nous précisons qu'un rapport détaillé a été établi par le Contrôle des finances du Canton du Jura (CFI) et notamment remis au Président et à la Direction de l'établissement.

Delémont, le 3 avril 2020/MB/fl
As-So_rapport_2019 contrôle_restreint.docx



Maurice Bréchet
Contrôleur général des finances



Didier Beuchat
Réviseur agréé



Nathalie Choulat
Révisseuse

Annexes : - Comptes de l'exercice 2019
- Déclaration d'intégralité



Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale

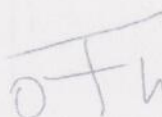
Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Comptes annuels 2019

Lausanne, le 11 mai 2020

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2019	2018
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie	2'752'212	2'710'103
Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services	36'609	41'973
Autres créances à court terme	624	0
Actifs de régularisation	285'000	280'000
<i>Total de l'actif circulant</i>	3'074'445	3'032'076
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles	1	1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	3'074'446	3'032'077
PASSIF		
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>		
Dettes à court terme	36'886	34'772
Passifs de régularisation	306'000	296'000
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	342'886	330'772
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>		
Dettes à long terme	0	0
Provisions	180'000	180'000
<i>Total des capitaux étrangers à long terme</i>	180'000	180'000
<i>Capitaux propres</i>		
Réserve de remplacement	242'040	242'040
Résultat de l'exercice	30'255	39'016
Résultats cumulés	2'279'265	2'240'249
<i>Total des capitaux propres</i>	2'551'560	2'521'305
TOTAL DU PASSIF	3'074'446	3'032'077




Compte de résultat au 31 décembre

	2019	2018
Produits nets des prestations	2'479'677	2'484'849
Emoluments Prévoyance professionnelle	1'595'661	1'663'002
Emoluments Fondations classiques	866'478	801'255
Pertes sur débiteurs	(0)	(50)
Taxes CHS PP	299'309	281'818
Versement taxes CHS PP	(302'821)	(279'799)
Revenus divers	21'050	18'623
Charges de personnel	(1'993'480)	(1'999'195)
Salaires	(1'654'587)	(1'659'277)
Charges sociales	(317'993)	(312'168)
Autres charges de personnel	(20'900)	(27'750)
Autres charges d'exploitation	(456'100)	(446'864)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(34'618)	(46'133)
Prestations de services, honoraires et assurances	(229'477)	(207'222)
Loyers	(179'291)	(178'680)
Divers	(12'714)	(14'829)
Amortissements et corrections de valeur	0	0
(Charges) / produits financiers	158	226
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0
Résultat de l'exercice	30'255	39'016

**Compte de résultat au 31 décembre (comparaison
avec le budget)**

	2019	Budget
Produits nets des prestations	2'479'677	2'555'000
Emoluments Prévoyance professionnelle	1'595'661	1'720'000
Emoluments Fondations classiques	866'478	805'000
Pertes sur débiteurs	(0)	0
Taxes CHS PP	299'309	300'000
Versement taxes CHS PP	(302'821)	(300'000)
Revenus divers	21'050	30'000
Charges de personnel	(1'993'480)	(2'080'000)
Salaires	(1'654'587)	(1'730'000)
Charges sociales	(317'993)	(330'000)
Autres charges de personnel	(20'900)	(20'000)
Autres charges d'exploitation	(456'100)	(425'000)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(34'618)	(30'000)
Prestations de services, honoraires et assurances	(229'477)	(200'000)
Loyers	(179'291)	(180'000)
Divers	(12'714)	(15'000)
Amortissements et corrections de valeur	0	0
(Charges) / produits financiers	158	450
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	0	0
Résultat de l'exercice	30'255	50'450

OTu



Annexe aux comptes annuels

Présentation

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) est un établissement de droit public, dont le siège est à Lausanne. Il est inscrit au registre du commerce du canton de Vaud (CH-550.1.099.611-3; CHE-236.167.785).

L'établissement a été créé par l'adhésion des cantons du Valais, du Jura, de Vaud et de Neuchâtel au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

L'établissement a pour but la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle des cantons concordataires conformément aux articles 61 ss. LPP ainsi que la surveillance des fondations classiques selon les articles 80 ss. du Code civil suisse pour les cantons qui l'ont décidé (Vaud et Neuchâtel).

Le concordat fixe le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil d'administration de l'As-So a approuvé les règlements suivants :

- le règlement sur la surveillance LPP et des fondations (RLPPF) du 7 mai 2018,
- le règlement sur le personnel (Rpers) du 5 octobre 2015,
- le règlement concernant les modes de signatures et les délégations de compétences du 20 novembre 2012,
- le règlement d'organisation du 30 mai 2016,
- le barème des émoluments, mis à jour chaque année.

En outre, des conventions de collaboration ont été signées avec les administrations fiscales des cantons concordataires.

Principes comptables

Le bilan et le compte de pertes et profits présentés dans les comptes annuels reflètent l'ensemble des activités de l'établissement. Les dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations (art. 957 ss) ont été appliquées.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de l'As-So le 11 mai 2020.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Toutes les activités ont eu lieu en Suisse et sont comptabilisées en francs suisses.

Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.



Commentaires des comptes annuels

Bilan

Actif circulant

Trésorerie

Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les liquidités au 31 décembre sont réparties sur plusieurs établissements :

	31.12.2019	31.12.2018
Poste (compte courant)	1'009'015	967'036
Poste (compte épargne)	410'977	410'977
BCV (compte épargne)	4400'677	400'678
BCN (compte courant)	30'030	30'057
BCN (compte épargne)	450'929	450'884
BCVS (compte épargne)	450'584	450'471
Total	2'752'212	2'710'103

Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la facturation d'émoluments et les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'établissement a pu facturer ses prestations aux institutions en été 2019 pour l'émolument annuel et régulièrement pour les décisions administratives.

Autres créances à court terme

La seule créance est le décompte AVS en faveur de l'établissement.

Comme les années précédentes, il a été renoncé, par prudence, à comptabiliser les éventuels remboursements des frais avancés à des institutions en difficulté.

Actifs de régulation

Les comptes de régularisation (actif et passif) sont évalués à leur valeur nominale.

Le seul actif de régularisation est le montant de CHF 285'000.- représentant la taxe 2019 de la commission de haute surveillance (ci-après : CHS PP) à facturer aux institutions de prévoyance. La facturation de cette taxe interviendra durant l'été 2020.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Aucun achat important n'a eu lieu en 2019. Le total de l'actif immobilisé reste à un montant de CHF 1.- pour mémoire.

Capitaux étrangers à court terme

Dettes à court terme

Les dettes à court terme sont évaluées à leur valeur nominale.

Il s'agit d'engagements courants (factures reçues en janvier 2020 concernant l'exercice 2019).

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation (actif et passif) sont évalués à leur valeur nominale.

Cette rubrique comprend un montant de CHF 290'000.- comptabilisé pour le paiement de la taxe CHS PP 2019 et un montant de CHF 16'000.- pour les honoraires à payer à l'organe de révision.

Comme les années précédentes, les soldes des heures supplémentaires et des vacances des collaborateurs n'ont pas été pris en considération :

	31.12.2019	31.12.2018
Heures supplémentaires	272	234
Vacances (en jours)	109	75

il a été renoncé à les porter au bilan étant donné la faible probabilité de la survenance de l'événement.

Capitaux étrangers à long terme

Provisions

La provision créée en 2012 d'un montant de CHF 180'000.- pour des participations exceptionnelles aux caisses de pensions des collaborateurs n'a pas été utilisée ces dernières années. Les institutions concernées n'ont pas exigé de versement complémentaire de l'employeur.

Capitaux propres

Réserve de remplacement

La réserve de remplacement pour l'informatique n'a pas été utilisée en 2019.

Compte de résultat

Produits nets des prestations

Le produit des émoluments est inférieur à celui de l'année précédente dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

Charges de personnel

Salaires

Le nombre de collaborateurs est resté constant et au même niveau que l'année précédente. Aucune augmentation de salaire a eu lieu durant l'année.

Charges sociales

L'évolution des charges sociales suit l'évolution des salaires.

Autres charges de personnel

Les frais de formation et perfectionnement ont diminué de 22 % car aucune personne a commencé une nouvelle formation externe.

Autres charges d'exploitation

Les fournitures de bureaux sont en baisse de 25% alors que les prestations de services sont en hausse de 11%.

Loyers

En 2019, aucun matériel est en leasing. Il s'agit ici du loyer des locaux de l'As-So, Tivoli 2 à Lausanne.

(Charges) / Produits financiers

La baisse des produits financiers est due à la diminution des taux d'intérêt versés sur les différents comptes.

(Charges) / Produits exceptionnels, uniques ou hors période

Aucune charge ou produit exceptionnel en 2019.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 50 en moyenne annuelle.

Dettes envers les institutions de prévoyance

	2019	2018
Caisse de pension de l'Etat de Vaud	16'266	16'103
Caisse de pension Publica	13'085	11'550
Total	29'351	27'653

Les dettes existantes au 31.12.2019 ont été réglées dès réception des factures en janvier 2020.

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2019, de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date, n'est survenu.

Ventilation du compte de résultat par secteur d'activité

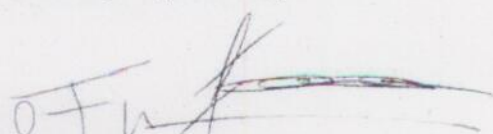
L'établissement a deux secteurs d'activités, soit les fondations classiques et la prévoyance professionnelle. Les émoluments sont comptabilisés séparément tandis que les principales charges sont réparties en fonction du nombre de personnes (ETP) présentes durant l'année en question, soit :

- 36 % à charge du secteur « Fondations classiques »,
- 64 % à charge du secteur « Prévoyance professionnelle »

Les revenus divers et les produits financiers ont été partagés par moitié.

Compte de résultat au 31 décembre 2019

	Fondations classiques	Prévoyance professionnelle	Total
Produits nets des prestations	877'003	1'602'674	2'479'677
Emoluments Prévoyance professionnelle	0	1'595'661	1'595'661
Emoluments Fondations classiques	866'478	0	866'478
Pertes sur débiteurs	0	0	0
Taxes CHS PP		299'309	299'309
Versement taxes CHS PP		(302'821)	(302'821)
Revenus divers	10'525	10'525	21'050
Charges de personnel	(717'653)	(1'275'827)	(1'993'480)



Salaires	(595'651)	(1'058'936)	(1'654'587)
Charges sociales	(114'477)	(203'516)	(317'993)
Autres charges de personnel	(7'524)	(13'376)	(20'900)
Autres charges d'exploitation	(164'196)	(291'904)	(456'100)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(12'462)	(22'156)	(34'618)
Prestations de services, honoraires et assurances	(82'612)	(146'865)	(229'477)
Loyers, leasing	(64'545)	(114'746)	(179'291)
Divers	(4'577)	(8'137)	(12'714)
Amortissements et corrections de valeur (Charges) / produits financiers	0	0	0
(Charges) / produits exceptionnels, uniques ou hors période	79	79	158
	0	0	0
Résultat de l'exercice	(4'767)	35'022	30'255

Oth 